GENÈVE La salle qui a échappé de peu à la destruction est désormais classée et rouvrira en 2023

Le Plaza sera le plus grand ciné de Genève et même un peu plus

Racheté in extremis avant sa destruction l'an passé par la Fondation Hans Wilsdorf (Rolex), le cinéma Le Plaza va retrouver ses fastes des années 50. Le prestigieux bâtiment redeviendra en 2023 le plus grand cinéma du canton et un « Centre culturel Cinéma et Architecture ».

Le Plaza au temps de sa splendeur avec Simone Signoret tout en haut de l'affiche... Photo Fondation Plaza

Lorsque l'on passe rue de Chantepoulet en redescendant de Cornavin, on pourrait presque ne rien remarquer. L'ensemble que forment le cinéma Le Plaza et le Mont-Blanc Centre est plutôt réservé aux amateurs d'architecture avertis. C'est qu'il est mangé par les enseignes quelque peu chaotiques des entreprises et des commerces qui l'occupent, loin de son époque glorieuse. Mais le Plaza est l'un des rares édifices du XX[e] siècle classé. Et cette protection qui fait de lui très exactement le 279[e] objet d'exception du patrimoine bâti genevois ne doit rien au hasard. Car son architecture et son histoire ont une place à part dans le cœur des Genevois, bientôt retrouvée grâce à la bonne fée du canton, la Fondation Hans Wilsdorf...

La Fondation de Rolex (même si c'est un léger raccourci) l'a en effet racheté l'an passé. Et une autre Fondation nommée Plaza a été créée pour porter un projet de réhabilitation ambitieux qui verra le jour en 2023. Une date symbolique, puisque ce sera juste après le 70[e] anniversaire du cinéma qui propulsait Genève dans la modernité.

De 1250 places à 750 places...

Conçu par Marc-Joseph Saugey, célèbre architecte genevois à qui l'on doit aussi la Tour de Rives, première du canton, le cinéma mêlait faste et technologies dernier cri. Avec ses 1250 sièges, il était de loin le plus grand de la ville. Il retrouvera d'ailleurs ce privilège à sa réouverture, après un concours d'architecture qui rassemble 15 bureaux suisses et français. « Sauf qu'il n'aura plus que 750 sièges, car entre-temps les normes ont changé. Les sièges étaient beaucoup plus petits à l'époque » explique Sandra Mudronja, qui s'occupe de la communication pour le projet. La Fondation évoque un « Centre culturel Cinéma et Architecture » dont les contours seront précisés ultérieurement. Dans son lustre d'origine associé aux dernières technologies de projection, le Plaza offrira un magnifique écrin pour toutes les manifestations autour du cinéma, nombreuses à Genève, du GIFF (Geneva International Film Festival) au FIFDH (Festival International du Film des Droits Humains).

En attendant, il devrait être possible de profiter déjà du charme fifties de l'endroit qui se dévoile bien plus à l'intérieur qu'à l'extérieur. Une première depuis 15 ans, car le Plaza est fermé depuis 2004 et a même échappé de très peu à la destruction grâce au rachat in extremis de la Fondation Hans Wilsdorf l'été dernier. « Des commandes artistiques et photographiques activeront les lieux, avant et pendant les travaux, jusqu'à la réouverture officielle prévue à l'automne 2023 » annonce la Fondation Plaza. Cela va rappeler des souvenirs aux habitants du Grand Genève, qui sont encore nombreux à avoir fréquenté la salle au temps où l'on allait au ciné que dans les centres-villes...

Sébastien COLSON

SUISSE

Même la télé suisse ne peut plus se payer la Ligue des champions

On aura peut-être quand même l'occasion de voir les Lyonnais sur la RTS s'ils se qualifient face à la Juve cet été. Archives photo Le Progrès/Richard MOUILLAUD

« Grosse déception : dès 2021/22 il n'y aura plus de directs de Ligue des champions sur les chaînes du service public suisse. Ce foot-là est devenu pour nous un luxe hors de prix, objet d'une folle surenchère. L'utilisation raisonnable de l'argent de la redevance exige d'y renoncer. » Voilà ce qu'a tweeté Massimo Lorenzi, chef du service des sports de la RTS (Radio Télévision Suisse) ce mardi 7 juillet dans l'après-midi. Une déception pour les téléspectateurs de France voisine qui retrouvent la chaîne publique helvète après un an d'interruption. Mais la bonne nouvelle pour les fans de sport, c'est que la RTS va continuer à diffuser plein de disciplines qui ne sont guère valorisées sur les chaînes hexagonales en clair, comme le ski ou le tennis...

S.C.

VEVEY

Déficit de 11,8 millions pour la Fête des Vignerons

La fête avait réuni 400 000 visiteurs en trois semaines. Archives photo Le DL/Greg YETCHMENIZA

Cette fois le Covid-19 n'y est pour rien ! Et pour cause, la Fête des Vignerons s'est déroulée l'été dernier à Vevey, mais ses comptes définitifs ont été publiés ce mardi 7 juillet. D'où il ressort un déficit de 11,8 millions sur les 106 millions de francs de coût de cette manifestation hors norme, qui n'a lieu que quatre fois par siècle. Le déficit est donc un petit peu moins élevé que les 15 millions prévus, notamment grâce au canton de Vaud, qui a pris à sa charge la mise à disposition des forces de sécurité. Au total 375 000 billets avaient été vendus sur les 400 000 mis au budget. Le déficit sera entièrement à la charge de la Confrérie des Vignerons, organisateur de cette manifestation multi-centenaire.

S.C.

LE DROIT DES FRONTALIERS Les conseils de la spécialiste

Les cotisations AVS après l'âge de la retraite

Guylaine Riondel-Besson est docteur en droit, directrice des services du GTE. Photo FCOM

Dois-je continuer à payer des cotisations AVS si je poursuis une activité lucrative après l'âge de la retraite ?

« Les personnes qui exercent une activité lucrative après avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite (64 ans pour les femmes et 65 pour les hommes) continuent de cotiser à l'AVS, à l'AI et aux APG, mais plus à l'assurance-chômage (AC). Elles bénéficient cependant d'une franchise de 1 400 CHF par mois ou 16 800 CHF par année. Les cotisations sont prélevées sur la partie du revenu de leur activité lucrative qui dépasse ces montants. Les cotisations versées au-delà de l'âge légal de la retraite n'ont aucune influence sur le montant de la rente. »

Comment se calcule la franchise si je travaille pour deux employeurs différents ?

« La franchise s'applique à chaque emploi. À supposer que le salaire versé par l'employeur 1 est de 1600 CHF/mois et le salaire versé par l'employeur 2 de 1 800 CHF, les cotisations seront calculées sur la base de 200 CHF pour le premier emploi et 400 CHF pour le second. »

Puis-je verser des cotisations pour des périodes antérieures ?

« Pour les périodes pendant lesquelles vous étiez assuré à l'AVS (résidence ou activité lucrative en Suisse), vous êtes tenu de payer des cotisations rétroactivement, si cela n'a pas encore été fait. Ce paiement doit être effectué dans un délai de cinq ans à compter de la fin de l'année civile pour laquelle les cotisations sont dues. Passé ce délai, elles sont prescrites. Dans l'AVS, il n'est pas possible d'effectuer un paiement volontaire de cotisations afin d'obtenir des prestations plus élevées. »

Guylaine RIONDEL-BESSON

Groupement transfrontalier européen (GTE), renseignements : tél. 08 92 70 10 74 et le site : www.frontalier.org

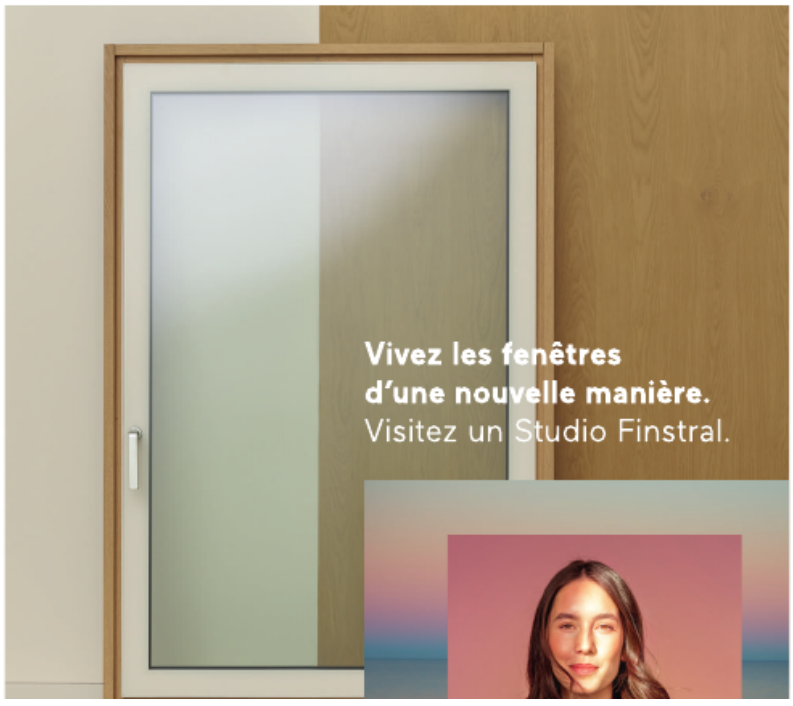

Journal des Vacances

2,80 € seulement

24 PAGES D'ACTIVITÉS POUR APPRENDRE EN S'AMUSANT !

proposé par le dauphiné | le dauphiné des enfants | rue des écoles

En vente chez votre marchand de journaux et sur :
boutique.ledauphine.com/jeunesse / 04 76 88 70 88

Découvrez les qualités de la fenêtre parfaite :
la beauté, le bien-être, la durabilité.

Visitez un Studio et vivez les fenêtres d'une nouvelle manière : réservez une visite personnalisée.

ECOTHERM les fenêtres

Ecotherm
ZA les Glaises | Allonzier-la-Caille
www.ecothermweb.fr

FINSTRAL

HSA13 - V1